



## Conditions Générales de Vente

Date de mise à jour du document : 22/05/2020

La S.A.S. iBTS est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est fixé au 57 rue d'Amsterdam 75008 Paris. L'organisme est enregistré sous le numéro SIREN 535 399 091 et enregistré par la DIRECCTE comme organisme de formation sous le numéro 11755315275. La S.A.S. iBTS est désignée ci-après par sa dénomination commerciale « iBTS ».

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de iBTS.
- Stagiaire : personne physique qui participe à une formation.
- Prestations de service : prestations effectuées par iBTS pour un Client : actions de formation et toute autre prestation proposée par iBTS.
- Action de formations interentreprises : les formations inscrites au catalogue de iBTS et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- Action de formations intra-entreprises : les formations catalogues ou conçues sur mesure par iBTS pour le compte d'un Client ou d'un groupe de Clients.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- Organisme financeur : il peut s'agir d'un OPCO, Pôle Emploi, de la Région ou tout autre organisme disposant d'un budget pour financer la formation professionnelle.

### 1. Le Client

Le Client a sous la pleine et entière responsabilité d'indiquer à iBTS son statut juridique, à savoir :

- personne physique qui s'inscrit à titre individuel,
- personne morale : entreprise ou une organisation dûment identifiée.

### 2. Documents contractuels

- Un devis et une convention de formation est établie avec une entreprise ou une organisation dûment identifiée.
- Un contrat de formation est établi entre iBTS et le Client qui est une personne physique qui s'inscrit à titre individuel.

### 3. Modalités d'inscription et commande

**3.1** Toute commande de prestation ou de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client et notamment sur les conditions générales d'achat.

**3.2** Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée des paiements. Dans un souci de qualité de nos sessions de formation, l'effectif est limité en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques de nos formations. Lorsque l'effectif est atteint, les inscriptions sont closes. iBTS peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

**3.3** Une inscription est effective lorsque le Client retourne le devis dûment daté et signé avec la mention « bon pour accord » ou le contrat daté et signé. Ces éléments doivent être retournés à iBTS par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal, email.

### 4. Parcours de formation, examens et certifications

**4.1** Le Client est informé qu'il est le seul responsable du choix de son parcours de formation. Il reconnaît en acceptant Les CGV, qu'il a eu toutes les informations nécessaires lui permettant de choisir en fonction de ses besoins, sa formation, sa modalité pédagogique et sa validation.

**4.2** Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

**4.3** De manière générale, le Client ou le Stagiaire s'engagent à collaborer pleinement avec iBTS afin de se placer dans les meilleures conditions possibles pour réaliser les prestations. A cet égard, le Client ou le Stagiaire reconnaît ainsi que son implication et sa collaboration sont nécessaires pour assurer la bonne exécution de la prestation ou de la formation par iBTS.

**4.4** La formation peut être dispensée en présentiel ou à distance en visioconférence et de manière synchrone ou asynchrone. Cependant, le Client est seul responsable de la technologie et de l'ensemble des logiciels informatiques installés sur son ordinateur. Le Client reconnaît que nul ne peut garantir la fiabilité du réseau Internet, en cas de problèmes techniques. Le Client ne peut se prévaloir de demander des dommages et intérêts à iBTS pour une interruption de la prestation non inhérente à iBTS et iBTS ne peut être tenu responsable de la force majeure telle que définie par la jurisprudence des tribunaux français.

**4.5** Lors de la commande, le Client est informé du lieu de prestation, des modalités de la prestation et d'évaluation. Dans le cas où des examens sont inclus dans l'offre de formation, ces examens ne seront disponibles pour le Stagiaire qu'après règlement en totalité de la formation.

**4.6** A l'issue de la formation, iBTS remet une attestation de formation au Stagiaire. Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

### 5. Tarification

**5.1** Les prix des prestations et formations vendues par iBTS sont ceux en vigueur le jour de la commande. Les prix sont indiqués en Euros (€) et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.

**5.2** Les tarifs sont disponibles sur le site internet [www.iBTS.fr](http://www.iBTS.fr) ou sur simple demande.

**5.3** Les prix indiqués dans le devis ont une validité de trois (3) mois.



## Conditions Générales de Vente

### 6. Conditions de règlement

**6.1** Pour les formations suivies à titre individuel, le règlement sera dû après le délai légal de rétractation suite à la signature du contrat. Ce dernier peut demander une attestation de paiement.

**6.2** Pour le Client personne morale, une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par iBTS au Client. Le règlement de la prestation est à 30 jours date de la facture émise par iBTS. iBTS offre au Client la possibilité de changer de Stagiaire sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session concernée. Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

**6.3** Si le Client souhaite que le règlement soit émis par un organisme financeur, il lui appartient de faire une demande de subrogation de paiement auprès de l'organisme financeur avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ; de l'indiquer explicitement dans le dossier d'inscription ou sur son bon de commande, de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme financeur qu'il aura désigné. iBTS facturera l'organisme financeur, après réception de la notification de subrogation de paiement, dans la limite des montants de prise en charge. Les reliquats éventuels seront alors facturés directement au Client. Si iBTS n'a pas reçu la notification de subrogation de paiement par l'organisme financeur, le Client se verra facturé de l'intégralité du prix de la formation. En cas de non-paiement par l'organisme financeur, pour quelque motif que ce soit, le Client restera redevable de l'intégralité du prix de la prestation et sera facturé du montant correspondant.

**6.4** En cas de retard de paiement du Client, iBTS, sans mise en demeure préalable, appliquera des pénalités de retard d'un montant égal à (3) trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur le jour de la facture. De plus, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, conformément aux articles L 441-6 du Code du Commerce et D. 441-5 du Code du Commerce. iBTS pourra suspendre la prestation de service et obtenir par voie contentieuse le paiement de la prestation, frais et dommages et intérêts en sus dus par le Client.

**6.5** Toute prestation de service commencée est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par iBTS.

### 7. Droit de rétractation

**7.1** Si le Client est une personne physique inscrite à titre individuel, il dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours ouvrés qui suivent la date de la signature du Contrat.

**7.2** Si le Client est une entreprise, il dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours à compter de la date de la signature de la commande exprimée.

**7.3** Le Client peut exercer son droit de rétractation par tous moyens à sa convenance. Les sommes versées par le Client à la commande lui seront intégralement remboursées par tous moyens de paiement suivant la législation en vigueur définis par le Code de la consommation.

### 8. Ajournement ou annulation d'une prestation ou action de formation

**8.1** iBTS se réserve la possibilité d'ajourner ou d'annuler une session de formation, au plus tard dix (10) jours ouvrés avant la date prévue, pour des raisons pédagogiques ou de force majeure, et ce, sans indemnités, en particulier si le seuil minimum de participants à une formation n'est pas atteint ou en cas de maladie du formateur. Le Client en sera informé par courrier ou email. Les sommes avancées par le Client lui seront intégralement remboursées par tous moyens de paiement.

**8.2** Toute annulation de la commande de la part du Client personne physique inscrite à titre individuel ou personne morale doit être communiquée par écrit à iBTS au plus tard dix (10) jours ouvrables avant le début de la prestation/formation. iBTS remboursera les sommes avancées par le Client dans les conditions indiquées dans le contrat. Si l'annulation intervient moins de 10 jours ouvrables avant le début de la prestation/formation, les frais d'annulation sont égaux à 50 % du prix H.T. total.

### 9. Propriété intellectuelle

**9.1** iBTS est le seul titulaire des droits de la propriété intellectuelle sur l'ensemble des documents remis aux apprenants, que le support soit diffusé en version papier ou en version électronique. Tout ou partie de ces documents ne peuvent être transformés, reproduits, exploités sans l'accord express de iBTS.

### 10. Données personnelles et Charte sur le respect de la vie privée

**10.1** Les données personnelles sont traitées par iBTS dans le cadre de la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail à [info@ibts.fr](mailto:info@ibts.fr) ou par courrier postal adressé au siège de iBTS.

**10.2** La Charte sur le respect de la vie privée iBTS est disponible à tout moment sur le site internet [www.ibts.fr](http://www.ibts.fr).

### 11. Droit applicable et juridiction compétente

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive de la chambre commerciale du Tribunal de Grande Instance de Paris.